

**Augmentation des impôts locaux, baisse des dotations
de l'État, augmentation de l'endettement :**

**Comprendre les évolutions des grandes masses
budgétaires de Toulouse Métropole**



En 2014, le Codev a été saisi par le Président de la Métropole pour réfléchir au moyens de faire face à la baisse des dotations de l'État. Or, l'engagement de cette réflexion collective a mis en lumière, au sein même des membres du groupe de travail, le défaut de connaissance des finances locales et par ailleurs les difficultés d'accès à l'information dans ce domaine. Ce document vise donc à produire une analyse synthétique et pédagogique permettant aux habitants de se faire une idée plus précise des évolutions et des équilibres budgétaires de la Métropole.

I. La compréhension des mécanismes budgétaires : un enjeu démocratique

« Comme vous le savez les collectivités locales de notre pays évoluent depuis quelques années dans un environnement budgétaire nouveau [...], cette baisse drastique des dotations imposée par l'Etat [...], la métropole est durement touchée par cette décision et sur le mandat 2014-2020 c'est un total de 263 Millions d'euros qui manquera au budget métropolitain¹ ».

Les contributions accordées par l'État aux collectivités territoriales ont indéniablement baissé au cours des dernières années et ont ainsi pesé sur les décisions budgétaires. La signature par Toulouse Métropole du pacte budgétaire avec l'État, visant à s'engager à limiter la hausse des dépenses de fonctionnement en contrepartie de subventions d'équipement renforcées, a amené la Métropole et la ville de Toulouse à diminuer certains postes de dépenses ou à limiter l'augmentation de la masse salariale. La Métropole n'en reste pas moins en charge de nombreuses compétences qui supposent des investissements et des dépenses de fonctionnement pour assurer une offre de services publics adaptée aux besoins.

A la recherche de recettes supplémentaires, la ville centre et Toulouse Métropole ont augmenté significativement les impôts locaux et ont eu largement recours à l'emprunt. Ces recettes ont-elles simplement permis de compenser la baisse des dotations ? Et quelle sera dans le futur la marge de manœuvre budgétaire de la ville centre et de la Métropole dans un contexte de croissance rapide de la population que rien n'en vient pour le moment démentir ?

A) Pour le commun des citoyens : Une grande complexité et un manque de transparence

Pour comprendre la situation financière il ne suffit pas de regarder les comptes ou le budget prévisionnel de la Métropole toulousaine, ce qui est déjà un exercice difficile pour un simple habitant. Pour avoir une vision globale de la situation, il faut aussi s'intéresser à celui des différents satellites de la Métropole² : Tisséo collectivités (SMTC), Tisséo voyageurs (EPIC),

1 Courrier du Président de Toulouse Métropole aux associations visant à annoncer la baisse ou la suppression programmée de leurs subventions.

Oppidea, Europolia, Decoset... et aussi à celui de la ville centre, au regard de son poids démographique dans la métropole. Il faut donc établir des comptes consolidés.

Comme le pointait récemment un article du Monde³, cette situation n'est ni le fait de l'équipe actuellement en responsabilités, ni une caractéristique propre à la métropole Toulousaine, la France étant sur ce point en retard sur les démocraties anglo-saxonnes ou scandinaves.

Si on peut facilement accéder aux comptes et aux budgets de la Métropole via internet, la tâche est un peu plus difficile pour ceux de la ville centre car le site, dans sa configuration actuelle, est moins ergonomique⁴. Cela devient quasi impossible si l'on souhaite accéder aux comptes et budget de Tisséo (Syndicat mixte et EPIC), d'Oppidea et d'Europolia ou de Decoset, qui ne sont pas, ou très partiellement, mis en ligne. Ces structures, où le citoyen n'est pas représenté directement, et qui gèrent des sommes importantes au profit des communes de la Métropole, ne sont pas soumises aux mêmes obligations de transparence que les collectivités locales.

Aujourd'hui, 3 échelons séparent le citoyen de la gouvernance de ses "filiales" : les citoyens élisent leurs conseillers municipaux sur la base d'un programme communal et, sans forcément en avoir pleinement conscience, désignent également leurs représentants à la métropole, cette dernière choisissant ensuite des représentants dans les différentes institutions satellites.

Ce qui conduit à 3 recommandations, outre celle que porte déjà le Codev, à savoir l'élection au suffrage universel des conseillers métropolitains, sur la base d'un projet métropolitain, indépendamment des conseillers municipaux :

- Rendre plus facilement accessible l'ensemble des documents budgétaires, y compris ceux des satellites.
- Établir des comptes consolidés au niveau de la métropole (toutes les communes, tous les satellites). Ces données, actuellement disponibles par type de dépenses, pourraient faire l'objet de synthèses plus analytiques donnant à voir les montant attribués en fonction des compétences et projets, comme celles qui sont présentés aux élus métropolitains lors des débats d'orientation budgétaires.
- Instaurer une représentation des citoyens dans les différents satellites métropolitains.

II. Les évolutions budgétaires majeures des dernières années

B) Une augmentation importante de la fiscalité métropolitaine liée aux décisions locales, mais une baisse de l'impôt pour le citoyen, consécutive à des décisions nationales.

Comment juger de l'augmentation de la fiscalité ? Qu'elle en est la perception du citoyen ?

2 Quand bien même ces documents seraient facilement accessibles, ces organismes n'étant pas soumis aux mêmes règles de communication des documents budgétaires que les collectivités et les EPCI. Ces données sont rendues publiques à l'occasion des rapports annuels présentés en conseil métropolitain.

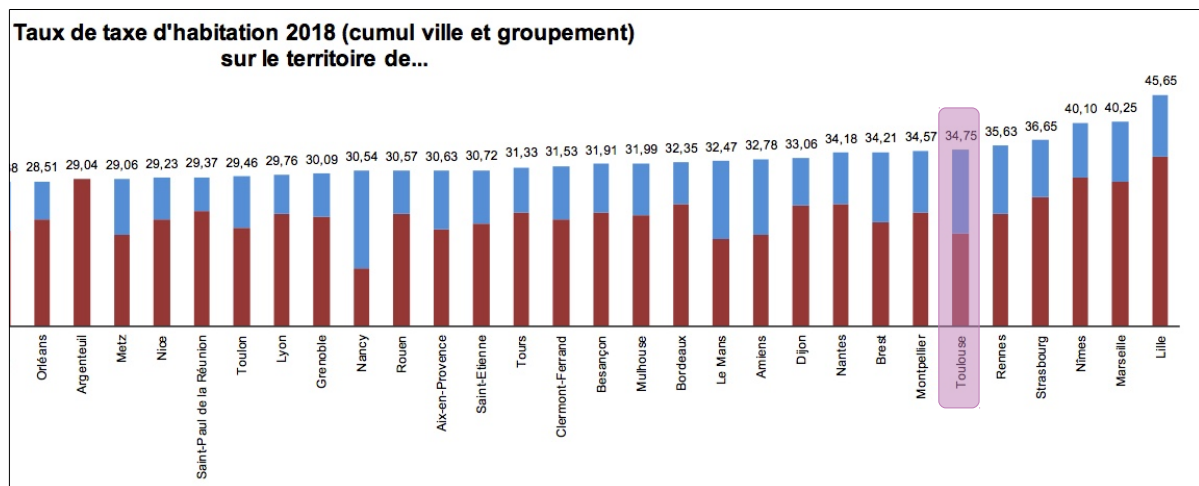
3 M. Caussimont, *Il faut en finir avec l'opacité des comptes des communes*, Le Monde, édition en ligne du 18 novembre 2019.

4 Et le même effort devrait être fait pour toutes les communes de la Métropole.

L'impôt dépend de la base⁵ et du taux d'imposition, mais ce que paye chacun dépend aussi de sa situation familiale, de son niveau d'imposition à l'impôt sur le revenu (IRPP), de son statut de propriétaire et ou de locataire,... qui peuvent générer de possible abattements. Il dépend aussi de décisions politiques nationales, par exemple la disparition annoncée et progressive de la taxe d'habitation. De plus l'impôt ne concerne pas que le citoyen, il est aussi payé par les entreprises.

Pour la taxe d'habitation si on regarde son évolution pour un Toulousain (ville centre et Métropole), le taux est passé de 30,54% à 35,12% soit une augmentation de 15%, entre 2014 et 2018. Si l'on tient compte de l'évolution des bases cela se traduit par une augmentation de 19%.

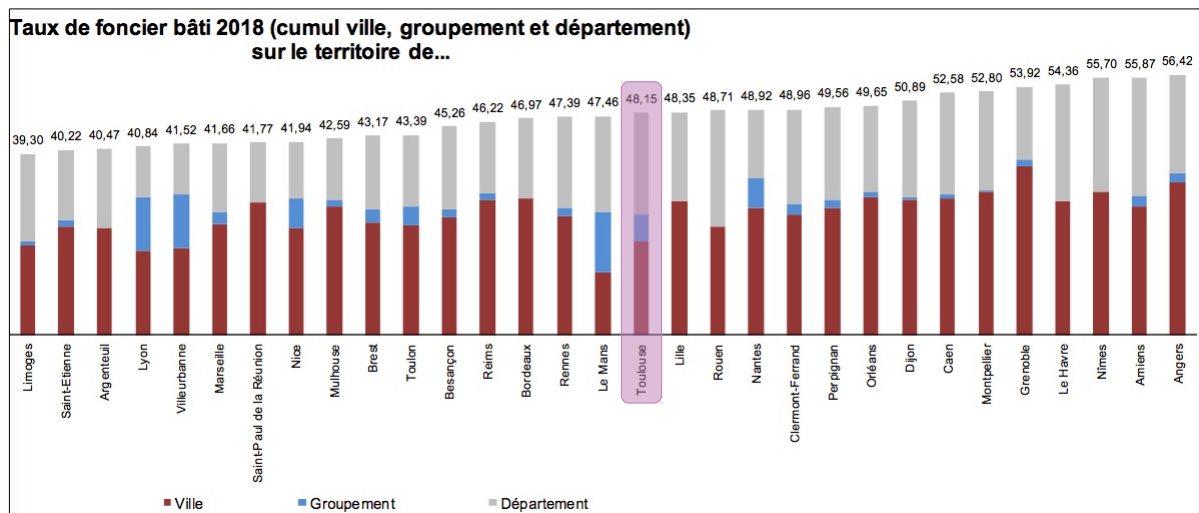
Ce taux situe Toulouse dans le peloton de tête, devant Lyon ou Nice, mais avec quand même une taxe d'habitation inférieure à celle de Lille ou Marseille.



Source : Fiscalité 2018 des grandes collectivités locales, cabinet FSL

Pour la taxe foncière, l'augmentation ville centre plus Métropole (hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOEM) qui est restée constante), elle est de +15% en taux et de +19% en valeur.

Pour la taxe foncière, Toulouse est plutôt en dessous de la majorité des grandes métropoles.

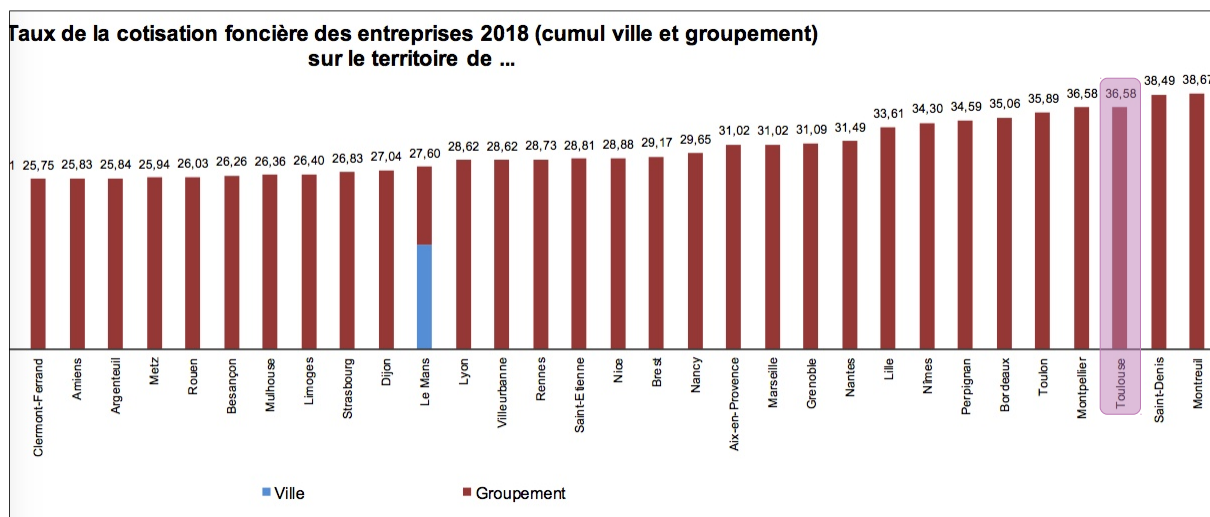


Source : Fiscalité 2018 des grandes collectivités locales, cabinet FSL

5 Les bases dépendent de la valeur locative cadastrale d'un bien, estimée par les services de l'État.

En ce qui concerne les entreprises le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est passé de 32,90% en 2014 à 36,58% en 2019, soit 11% d'augmentation.

L'augmentation est moins importante que pour les autres taxes, mais le taux toulousain est devenu le plus élevé de toutes les métropoles de France, devant Bordeaux ou Montpellier Lille, Marseille, Lyon ou Paris.



Source : Fiscalité 2018 des grandes collectivités locales, cabinet FSL

En raison de cette augmentation significative, mais aussi de son niveau, comparativement aux autres métropoles, la prochaine équipe municipale aura sans doute très peu de marge de manœuvre fiscale sur la cotisation foncière des entreprises.

Dans le même temps que ces augmentations intervenues au niveau local, le gouvernement a décidé de supprimer la taxe d'habitation pour la majorité des ménages. Ainsi, même si la fiscalité a effectivement augmenté de façon importante, il est très probable que la majorité des toulousains paieront moins d'impôts locaux en 2019 qu'ils n'en payaient en 2014, et que la hausse programmée localement soit finalement compensée par les mesures prises par l'État.

C) L'augmentation des impôts compense largement le désengagement de l'État

Pour la Métropole, l'évolution des recettes fiscales consécutive à ces augmentations de taux, à la ré-évaluation des bases par l'état et à la croissance de l'agglomération représentera en valeur 466 millions d'euros entre 2014 et 2020 (cette estimation tient compte de l'évolution des bases fiscales), soit largement plus que les 263 millions d'euros évoqués par le Président de la Métropole dans son courrier adressé aux associations.

Ainsi l'augmentation d'impôt couvre-t-elle largement le désengagement de l'état.

Evolution des recettes (produit fiscal large, dotations et autres recettes) en Millions d'euros

	2014	2015	2016	2017	2018
Total : produit fiscal large	690	707	770	773	781
Dont fiscalité professionnelle	238	242	278	285	286
Dont fiscalité Ménages	194	215	233	238	243
Dont TEOM+TSI	93	95	98	100	102
Dont Compensations et divers	165	155	161	150	150
Dotation globale fonction.	39	29	17	12	12
Recettes d'exploitation	73	79	91	103	110
Total des recettes	802	815	878	888	903

D) Comment évoluent le budget de fonctionnement et l'épargne nette ?

Budget principal : évolution du budget de fonctionnement de la Métropole

	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes (A)	802	815	878	888	903
Charges à caractère général	68	65	74	84	88
Frais de personnel	148	147	160	211	215
Reversements aux communes, FPIC et dégrèvements	306	320	288	240	246
Autres charges de gestion - fonds de concours	182	181	206	215	216
Intérêts de la dette	12	13	13	14	14
Charges exceptionnelles et dot aux provisions	0	5	10	32	8
Total des dépenses (B)	716	731	750	796	788
Épargne brute (A-B)	86	84	128	92	115
Remboursement en capital (C)	23	25	28	36	46
Epargne nette (A-B-C)	63	59	99	55	69

Sur la période, l'évolution des dépenses est moins rapide que celles des recettes ; aussi l'épargne brute progresse-t-elle.

Cependant, le remboursement de la dette augmentant chaque année du fait de l'accroissement de l'endettement, l'épargne nette n'augmente que très faiblement, ne permettant pas de dégager des marges de manœuvre supplémentaires.

Il est à noter que dans les charges de fonctionnement de la Métropole, sur les 788 millions d'euros de budget en 2018 :

- 246 millions d'euros constituent des reversements aux communes⁶ et
- 216 millions d'euros aux différents « satellites » de la métropole, dont :

6 Ce montant peut paraître élevé. Il est, historiquement, la contrepartie à l'adhésion des communes à l'établissement de coopération intercommunale. Si ces reversements permettent aux communes de réaliser un certain nombre de projets, ils obèrent d'autant la capacité de la Métropole à développer des actions. L'intercommunalité ayant aujourd'hui acquis en maturité, on pourrait concevoir que pour la prochaine mandature, ce pacte fondateur soit révisé.

- 102 millions de versement à Tisseo SMTC
- 29 millions à Decoset (gestion des déchets)
- 20 millions au SDIS (service incendie)
- 26 millions au Théâtre du Capitole....

Ces dépenses paraissent, en l'état, difficilement compressibles, à moins de remettre en cause les engagements de la Métropole à l'égard de ses partenaires.

E) Le pacte budgétaire avec l'état

Au printemps 2018, Toulouse Métropole a signé un pacte budgétaire avec l'État qui prévoit un taux d'évolution annuel maximum, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement, de +1,35 % par an de 2018 à 2020. Cette augmentation, qui inclue l'inflation et qui ne tient pas compte de l'augmentation annuelle de la population de la Métropole, suppose donc une diminution des dépenses de fonctionnement en euros constants si l'inflation est supérieure à 1,35 %. Elle suppose également une diminution du budget de fonctionnement rapporté au nombre d'habitants de la Métropole. En contrepartie, l'État s'engage à majorer son taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local.

Cet engagement devrait permettre, s'il est respecté de part et d'autre, de maintenir une épargne nette autour de 70 millions par an au lieu des 40 millions initialement prévus.

Cet engagement limité dans le temps - pour le moment - n'a pas de conséquence à long terme. Il limite en revanche pour 2019 et 2020 les dépenses de fonctionnement, mais il n'explique pas en soit la baisse des subventions aux associations (qui auraient pu augmenter de 1,35% elles aussi).

En 2018, Toulouse Métropole a atteint les objectifs du Pacte, avec des dépenses contractuelles réalisées de 538,45 millions d'euros pour un engagement de 539,16 millions d'euros et une épargne nette de 68,99 millions d'euros obtenue grâce à une forte progression des recettes fiscales.

Il convient de noter que le Budget primitif 2019, adopté en fin d'année 2018, prévoit une épargne nette de seulement 41,6 millions d'euros en décalage avec les préconisations du Pacte. Si on tient compte du fait que l'épargne nette du compte administratif est généralement plus élevée de 10 à 15 millions d'euros que celle anticipée par le budget primitif, il y a malgré tout un décalage de l'ordre de 15 à 20 millions d'euros entre les prévisions d'épargne et le pacte budgétaire.

F) Des dépenses d'investissements de Toulouse Métropole à hauteur de 240 millions d'euros par an, seulement ?

« *Aller de l'avant et réussir un projet métropolitain ambitieux* », c'est en ces termes que, fin 2014, la Métropole s'est engagée sur le principe d'un programme d'investissement de 240 millions d'euros par an, soit 1,44 milliard d'euros en 6 ans (pour mémoire, de 2009 à 2014, le montant des dépenses d'investissement a été de 1,1 milliard d'euros soit 215 millions d'euros par an).

Evolution des dépenses d'investissement de la Métropole

		2015	2016	2017	2018	2019*	2020*	Total
Investissement en millions d'euros	Trajectoire	240	240	240	240	240	240	1 440
	Réalisé	191	244	346	415	442	365	2 003

*Pour 2019 et 2020, les données proviennent des budgets primitifs

Synthèse* des dépenses d'investissement par Axe

Investissements en millions d'euros par année	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	Total
Axe 1 mobilités et réseaux d'infrastructures	96,35	97,186	115,17	125,8	144,27	578,776
Axe 2 Compétitivité économique	18,769	24,709	43,41	36,69	38,64	162,218
Axe 3 Habitat et cadre de vie	35,491	38,21	55,62	49,01	91,96	270,291
Axe 4 Gestion Maitrisée des ressources	14,855	20,089	18,68	20,75	18,37	92,744
Axe 5 Intégration des équipements culturels et sportif	4,16	7,616	8,43	8,67	10,44	39,316
Axe 6 Entretien et valorisation du Patrimoine	10,605	10,338	11,46	12,57	27,37	72,343
Axe 7 Grands projets	10,457	36,116	85,6	161,4	111,59	405,163
TOTAL	190,7	234,3	338,4	414,9	442,6	1 620,9

* Une synthèse plus détaillée est consultable en annexe

On voit que le programme d'investissement est très largement engagé, mais qu'il va sans doute largement dépasser les 1,440 milliard d'euros prévus initialement, avec un rythme moyen actuel de 328 millions d'euros par an contre 240 millions d'euros dans la trajectoire initiale.

G) L'endettement aura presque doublé entre 2014 et 2019

Encours de la dette au 31 décembre* en million d'euros

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Toulouse Métropole**	663,83	684,4	745,1	906,5	1024	1191
Commune de Toulouse	69,4	94	94,8	119,7	141,8	212,8
Total	733,23	778,4	839,9	1026,2	1165,8	1403,8

*Pour les années 2020 sur la base des budget primitifs 2019, et, pour 2020, les orientations budgétaires prévoient 170 Millions d'euros d'emprunt pour Toulouse Métropole.

** Toulouse Métropole désigne l'établissement public de coopération intercommunale, pas le total des communes appartenant à Toulouse Métropole. La dette calculée ici intègre le budget primitif et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Selon les derniers chiffres connus (fin 2018) l'endettement de la ville centre et de Toulouse Métropole s'élève à 1,165 milliard d'euros (contre 733 millions, en 2014) soit 430 millions d'euros de plus.

Les projections issues du budget primitif 2019 font apparaître que Toulouse Métropole et la ville centre seraient endettées à hauteur de 1,403 milliard d'euros fin 2019 : 1,191 milliard pour la Métropole et 212 millions pour la ville centre, auxquels il faudrait rajouter, selon certaines analyses, dont celle de la Cour des Comptes, les 170 millions d'euros de reste à payer que la Métropole doit à Tisséo⁷, soit un total de 1,573 milliard d'euros.

7 Extrait du rapport de la cour des comptes concernant la sincérité des comptes de Tisseo SMTC et de Toulouse Métropole :

Début septembre 2017, le montant de l'avance de trésorerie de Tisséo Collectivités à Toulouse Métropole, résultant à la fois de paiements tardifs et d'émissions tardives de titres, s'élevait à 170M€. La chambre souligne que ce mécanisme permet à Tisséo Collectivités de contribuer à financer directement la trésorerie de Toulouse

Encours de la dette au 31 décembre en millions d'euros

	2016	2017	2018
SMTC	1 343,0	1336,4	1319,3
EPFL	76,7	79,2	81,2
OPPIDEA	162,1	151,3	113,2
Total	1 581,8	1566,9	1513,7

En consolidant les comptes de la commune de Toulouse, de la Métropole et de ses différents satellites (moins les 170 millions d'euros de Tisseo qui s'annulent) l'endettement total est de 2,679 milliards d'euros.

III. Toulouse Métropole 2020 et au-delà : Quelles perspectives et quelles marges de manœuvres ?

H) Les conséquences de la troisième ligne de métro et du programme d'investissement de Tisséo collectivité.

L'étude de soutenabilité budgétaire produite par Tisséo Collectivité a déjà fait l'objet de remarques de la part du Codev dans « l'avis des trois Codev de l'agglomération toulousaine sur l'enquête publique TAE et CLB ».

Comme celui-ci, celui du conseil scientifique auprès de Tisséo Collectivités, souligne que l'équilibre financier du programme pluriannuel d'investissement repose sur 3 hypothèses :

- . Une augmentation significative du versement transport
- . Une bonne maîtrise des coûts des travaux

. La capacité de Tisséo Collectivités d'emprunter 3 566 millions d'euros (à des taux raisonnables) et de percevoir 673 millions d'euros de subventions pour réaliser ce projet.

Dans ce scénario, la contribution prévue des collectivités et donc celle de Toulouse Métropole suit une trajectoire prudente de +1,35% par an, amenant celle-ci à 122 millions d'euros par an en 2030.

Toutefois l'étude n'exclue pas, dans le cas où une ou plusieurs des hypothèses ne seraient pas réalisées, que la contribution de Toulouse Métropole puisse être portée à 160, voire 180 millions d'euros, afin d'assurer l'équilibre financier du projet.

*Métropole, ce qui l'oblige à emprunter en lieu et place de Toulouse Métropole.
Ces mécanismes portent une atteinte directe à la sincérité des états financiers de Tisséo Collectivités et de Toulouse Métropole. Tisseo a par ailleurs réalisé 43 millions d'euros d'investissement qui auraient dû être supportés par la métropole.*

I) Quelles marges de manœuvre budgétaires pour les années à venir ?

Avec au mieux entre 50 et 70 millions d'euros d'épargne nette et 110 à 130 millions d'euros de recettes propres d'investissements, la capacité d'investissement, avant emprunt, de la Métropole se situe entre 160 et 200 millions d'euros d'investissement chaque année, dans le meilleur des cas.

Sachant que les enveloppes locales de voirie, qui relèvent davantage de l'entretien que de l'investissement à proprement parler représentent déjà 90 millions d'euros, auquel il faut sans doute rajouter 40 à 50 millions d'investissement « courant », il ne reste pas grand-chose pour achever les projets en cours et mener à bien de nouveaux programmes.

Pour compléter ce tableau, le PARM (Projet d'Aménagement Routier Métropolitain) a été voté. Il prévoit notamment un plan d'investissement de 1,8 milliard d'euros sur les vingt prochaines années, sans pour autant préciser l'origine de son financement.

Sur le plan fiscal, comme on l'a vu plus haut, les marges de manœuvres sont réduites, sauf peut-être en ce qui concerne la taxe foncière.

La capacité à recourir à l'emprunt sera-elle aussi limitée ? Si on croit la Cour des Comptes, « l'endettement maximal » d'une collectivité est égal à 12 fois l'épargne brute soit, pour la Métropole, un montant qui pourrait être atteint au rythme actuel d'endettement dès 2020.

J) Des questions pour les futurs élus de la métropole ?

De ce bilan synthétique de l'évolution des équilibres budgétaires et de la situation financière de la Métropole découlent plusieurs interrogations. Celles-ci vont s'imposer aux futurs élus. Aussi le Codev formule-t-il le vœu qu'elles soient discutées lors des débats entre les différentes équipes en lice.

Tout d'abord, du point de vue du fonctionnement, des incertitudes demeurent sur la position de l'État : le Pacte avec l'État sera-t-il reconduit après 2020 ? Outre la perspective de répondre aux recommandations, voire aux injonctions de l'État, il serait intéressant de savoir quel sera le cap fixé par la Métropole :

. Doit-elle continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement (et sur quels postes pourraient alors porter les économies) ?

. Doit-elle au contraire, s'autoriser une augmentation des dépenses (mais dans ce cas dans quels domaines et pour quelles raisons) ?

. Du côté des recettes, faudra-t-il à nouveau augmenter les impôts (mais lesquels et dans quelles proportions) pour maintenir l'épargne nette et dégager une capacité d'investissement ?

Concernant les investissements, là aussi, les choix budgétaires à venir sont largement tributaires du niveau d'endettement déjà atteint et des engagements pris qui se reporteront sur les budgets futurs. La Métropole devra établir des priorités dans son programme

d'investissement, en précisant quels investissements seront abandonnés ou retardés si le financement de la 3ème ligne de métro nécessite d'augmenter la contribution à Tisséo. A moins qu'elle ne préfère recourir à l'emprunt, ou, là aussi, à une nouvelle augmentation des impôts.

Lors du débat d'orientation budgétaire le 10 octobre 2019, la Métropole a présenté une analyse prospective sur une durée longue (2020-2032), réalisée par le Cabinet Ressources Consultants Finances.

Cette prospective, répond a une partie des questions posées ci-dessus, et donne sans doute une idée de la stratégie financière de l'actuel exécutif métropolitain : stabilité fiscale, légère baisse des contributions de l'État, maîtrise des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an, hypothèse dynamique de croissance des recettes à 2,8%, épargne nette de 50 millions d'euros, programme d'investissement de 300 millions par an jusqu'en 2026, puis de 380 millions par an de 2027 à 2032 et enfin une augmentation de l'endettement significative qui pourrait atteindre selon ce scénario 2,2 milliards d'euros.

Prospective budgétaire Toulouse Métropole 2018-2032, en millions d'euros

Année	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032
Produits de fonctionnement	903	812	827	844	860	877	894	911	929	947	966	985	1 004	1 024	1 045
-Charges de fonctionnement	773	686	693	700	708	718	727	735	744	753	762	771	781	791	800
=Epargne de gestion	130	126	135	144	152	158	167	176	185	194	204	214	223	234	245
-annuité de la dette	61	71	84	94	102	111	120	129	137	146	156	166	177	187	198
=Epargne nette	69	55	50	50	50	48	47	47	48	49	48	48	46	46	47
Dépenses d'investissement	415	443	300	300	300	300	300	300	300	380	380	380	380	380	380
Financement de l'investissement	379	443	300	300	300	300	300	300	300	380	380	380	380	380	380
dont épargne nette	69	55	50	50	50	48	47	47	48	49	48	48	46	46	47
dont recettes spécifiques	159	182	105	91	91	91	91	91	91	96	105	105	105	105	105
dont emprunts nouveaux	151	205	145	159	159	161	162	162	161	235	227	227	229	229	228
variation d'excédent global de clôture	-36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Comme toute prospective celle-ci repose sur des hypothèses, en particulier une croissance plus forte des recettes que des dépenses de fonctionnement, ce qui aboutit sur une telle durée à dégager des marges de manœuvre très significatives. Si rien n'interdit d'être optimiste au vu du contexte actuel du développement de l'agglomération, on peut toutefois s'interroger sur la capacité de la Métropole à maîtriser les dépenses de fonctionnement, ne serait-ce que parce que chaque investissement nouveau peut générer des dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Sur la croissance des recettes, les hypothèses affichées dans le document de prospective s'appuient sur la croissance intrinsèque de la métropole et sur une croissance du PIB.

Au final, la prospective présentée donnant une idée de la stratégie financière de l'équipe actuelle, il semble important que les différents candidats aux prochaines élections apportent aux citoyennes des éclairages sur leurs options budgétaires, afin de leur permettre de faire un choix en connaissance de cause.

Annexes

Synthèse détaillée des dépenses d'investissement de la Métropole (2015-2019)

Investissements en millions d'euros par année	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	Total
Axe 1 mobilités et réseaux d'infrastructures	96,4	97,2	115,2	125,8	144,3	578,8
Voirie enveloppes locales	60,1	60,9	73,5	83,6	90,6	368,6
Enveloppe locale Toulouse	34,2	33,9	47,6	51,5	53,5	220,8
Enveloppes locales autres communes	25,8	27,0	26,0	32,1	37,1	147,9
Déplacements	30,3	29,6	37,8	37,4	50,8	185,8
PDMI-Voiries Etat	5,6	3,0	4,9	0,2		13,8
Maillage Secteur Est	0,7	1,8	0,2	0,2		2,8
Amélioration secteur Nord	2,8	7,1	4,4	0,6		14,9
Maillage secteur Nord-Ouest	1,0	3,4	7,5	10,3		22,1
Transfert voirie départementale			4,8	5,6		10,4
Plan exceptionnel vélo	5,0	5,9	5,1	9,9		25,8
Ligne Garonne, (TAE) Toulouse aérospace express	10,0			0,2		10,3
Couloirs de bus	4,7	7,4	9,8	9,3		31,1
Divers	0,4	1,1	1,3	1,1		3,9
PUP (Projet Urbain Partenarial)	5,4	6,7	3,8	4,9	2,9	23,7
Parkings	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Axe 2 Compétitivité économique	18,8	24,7	43,4	36,7	38,6	162,2
Montaudran	9,2	11,9	13,6	19,3	23,3	77,4
Développement économique	6,6	12,7	23,4	17,3	15,3	75,3
MINT	2,8	0,0	6,3	0,0		9,1
Entretien zones d'activités	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,5
Axe 3 Habitat et cadre de vie	35,5	38,2	55,6	49,0	92,0	270,3
Grand parc Garonne	4,4	2,2	3,4	9,6	4,9	24,4
Opérations d'Aménagement Concédées (ZAC)	2,0	4,6	3,5	4,9	12,0	27,0
Grand Projet de ville	7,9	11,6	17,1	11,7	20,0	68,3
Etudes Projets d'Aménagement	0,3	0,5	0,7	1,0	2,2	4,8
Habitat	17,0	17,4	24,8	14,7	26,5	100,3
Opérations foncières	3,7	1,1	3,1	5,3	21,5	34,6
Aires de grand passage			1,1	0,7		1,8
Fonds de solidarité logement			0,6	0,6	1,4	2,6
Cimetières	0,2	0,9	0,7	0,2	1,3	3,1
Aires d'accueil	0,0	0,0	0,7	0,3	2,2	3,3
Axe 4 Gestion Maîtrisée des ressources	14,9	20,1	18,7	20,8	18,4	92,7
Innovation et ville de demain	0,2	0,5	0,0	0,4	0,9	1,9
Aménagement canaux	0,0	0,6	0,5	0,5	0,3	1,9
Pluvial	7,6	9,5	8,8	9,7	9,0	44,4
Déchets	5,4	7,8	5,5	4,5	0,0	23,2
Traitement de la propreté	0,9	0,5	0,6	1,6	0,5	4,2
Réseaux électrification	0,4	0,6	0,7	0,6	0,7	3,1
Digues			1,1	2,4	0,4	3,8
GEMAPI			0,8	0,4	4,9	6,0
Développement durable et écologie urbaine	0,4	0,6	0,8	0,8	1,8	4,3
Axe 5 Intégration des équipements culturels et sportifs	4,2	7,6	8,4	8,7	10,4	39,3
Culture	0,8	4,4	5,8	7,4	5,1	23,5
Bases de loisirs	1,3	2,7	0,3	0,4	1,2	5,9
Sports	2,0	0,6	2,3	0,9	4,2	9,9
Axe 6 Entretien et valorisation du Patrimoine	10,6	10,3	11,5	12,6	27,4	72,3
Axe 7 Grands projets	10,5	36,1	85,6	161,4	111,6	405,2
Parc des expositions	6,4	30,3	74,3	131,6	95,7	338,3
LGV SEA-SUD Europe Atlantique	2,1	0,0	2,6	12,6	3,0	20,3
Toulouse Euro Sud-Ouest	1,9	5,8	8,7	17,3	12,9	46,6
<i>Dont Ramblas</i>		<i>1,0</i>	<i>2,4</i>	<i>6,2</i>		<i>9,6</i>
TOTAL	190,7	234,3	338,4	414,9	442,6	1 620,9